

# AVENANT

Portant modification du rôle du coordonnateur défini à l'article 5 et du tableau des frais de fonctionnement de l'article 8

# ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIES

Avenant porté conformément à la délibération 2023-AG-57 du 15 décembre 2023 du comité syndical

En application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique, est constitué un groupement de commandes entre le Territoire d'énergie Orne et ses membres.

## ARTICLE 1 : COMPLEMENT A L'ARTICLE 5 – « ROLE DU COORDONNATEUR »

Est ajouté à l'article 5 un dernier alinéa figurant comme suit :

« Dans le prolongement de sa mission complémentaire de facilitation de la gestion des litiges ou difficultés rencontrées, le coordonnateur est chargé par l'ensemble des membres du groupement de la résolution amiable des différends avec le titulaire du marché, et ce y compris par la signature de tout document de transaction au sens de l'article L. 2197-5 du Code de la commande publique, en leur nom et pour leur compte, visant à la résolution des difficultés d'exécution du marché.

Cette mission s'exerce sans préjudice de la charge propre aux membres de gérer les précontentieux et contentieux telle que décrite à l'article 7 du présent acte constitutif.

Le pilotage des précontentieux collectifs pourra, sur sollicitation des membres, être effectué par le coordonnateur du groupement ».

## ARTICLE 2 : COMPLEMENT A L'ARTICLE 8 – « FRAIS DE FONCTIONNEMENT »

Le tableau figurant à l'article 8 est modifié comme suit :

Qualité du membre	Point livraison (PDL)	Forfait annuel
Collectivités, établissements publics et autres établissements	Inférieur à 10 PDL	170 €
	Entre 10 PDL et de 100 PDL	340 €
	Plus de 100 PDL	510 €

## ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## ARTICLE 4 : EFFET

Les autres articles de l'acte constitutif initialement signé restent inchangés.

Signatures des parties	
Pour le coordonnateur	Pour le membre
A Valframbert	A :
Le :	Le :
Philippe AUVRAY Président du Te61	
En 2 exemplaires	